



Pédagogie Active Recherche Initiative

Projet d'accueil

ASBL PARI 46F

Accueil extra-scolaire de type2

[www.pariasbl.org](http://www.pariasbl.org)

[pari.direction@gmail.com](mailto:pari.direction@gmail.com)

Rue de la liberté 11/002 4020 Liège

## **A. Informations organisationnelles de la structure**

1. Historique
2. L'ASBL PARI en quelques chiffres
3. Qualifications et rôles du personnel
  - 3.1 Les responsabilités
  - 3.2 La coordination
  - 3.3 Les animateurs permanents et extérieurs
  - 3.4 Taux d'encadrement
4. R.O.I
  - Ateliers
  - Horaires
  - Stages
  - Horaires
  - Tarifs
  - Communication-visibilité
  - Santé

## **B. Le projet éducatif**

- 1 Les objectifs de l'ASBL PARI
  - 1.1 Première interrogation
  - 1.2 Deuxième interrogation
  - 1.3 Troisième interrogation
- 2 Pourquoi privilégier la pédagogie du projet ?
- 3 Le projet
  - 3.1 Le projet est une tâche
  - 3.2 La pédagogie du projet est
  - 3.3 Les étapes du projet
  - 3.4 Le rôle de l'animateur
- 4 Les outils et leur utilisation
  - 4.1 La table de matériels
  - 4.2 Le panneau projet
  - 4.3 Le semainier
  - 4.4 Le panneau de règles de vie
  - 4.5 Les réunions de coopération
- 5 L'évaluation en groupe
  - 5.1 L'aménagement du local
  - 5.2 Les repères pour permettre à l'enfant d'anticiper sur les situations
  - 5.3 Rythmes de l'enfant
  - 5.4 L'accueil des familles
- 6 Spécificités des implantations

## **A. Informations organisationnelles de la structure**

## **1. Historique :**

L'ASBL PARI est née, en 1989, de l'initiative de parents d'élèves et d'instituteurs de l'école communale de Naniot à Liège, établissement de pédagogie active. Ils désiraient que les enfants bénéficient d'une continuité pédagogique dans les activités parascolaires, au sein de leur école. De fil en aiguille, d'autres établissements Freinet ont ouvert leurs portes dans la ville et l'ASBL a développé de plus en plus d'activités aux thèmes variés. Afin d'engager du personnel pour encadrer les stages et les ateliers, des sources financières ont été trouvées : le FESC en 1996, puis l'ONE en 2015. L'ASBL PARI est affiliée à la fédération des initiatives locales pour l'Emploi, la FILE.

## **2. L'ASBL PARI en quelques chiffres :**

- 12 lieux d'ateliers et de stages, sur 5 communes différentes.
- 65 ateliers aux thématiques différentes, par an.
- 65 stages par an.
- Plus de 56 000 journées d'accueil par année.
- 32 travailleurs permanents.
- 50 animateurs extérieurs.

## **3. Qualifications et rôles du personnel :**

### **3.1 Les responsabilités :**

- **La direction** : Ils supervisent les différentes responsabilités expliquées ci-dessous. Ils pilotent les réunions d'équipe hebdomadaires, font appliquer les normes de l'ONE au sein de l'entreprise et assure la gestion journalière.
- **Responsable implantation** : Un référant dans chaque école est chargé du lien entre les parents, les enfants, les animateurs et l'équipe pédagogique de l'établissement.
- **Secrétariat** : Il gère les inscriptions, la comptabilité journalière, le site internet et tant d'autres choses.
- **Planning des stages** : Organisation et composition des équipes, des thèmes de stages sur les différentes implantations de l'ASBL.

- **Responsable des remplacements** : Il gère le planning des remplacements en cas de maladie des animateurs, ou quand ceux-ci sont en formation, afin d'éviter l'annulation des ateliers.
- **Référent formations** : Rôle créé par l'ONE afin d'assurer tout le suivi administratif des formations continues. Ce référent est chargé de trouver les formations des animateurs, tout en respectant les axes de formations choisies par l'ASBL, ainsi que la planification de celles-ci dans le temps.
  
- **La communication** : Une personne est chargée de regrouper toutes les informations pour le site et les réseaux sociaux.
  
- **Le matériel** : Une équipe de quatre personnes s'occupent du matériel des stages et des ateliers. Préparation, livraison et réapprovisionnement du matériel de base et du matériel spécifique (vidéo, cuisine, imprimerie, théâtre, sculpture, cirque, chapelier...) Ils gèrent les stocks, commandes et courses.

### **3.2 Les coordinateurs :**

Ils supervisent les stages, d'un point de vue pédagogique, organisationnel et relationnel. Ils organisent les réunions de préparation de stage, la demande du matériel spécifique, l'attribution des locaux. Les coordinateurs évaluent les animateurs, mais surtout les soutiennent. Une réunion d'évaluations a lieu à chaque fin de stage.

### **3.3 Les animateurs permanents et « extérieurs » :**

Ils sont choisis en fonction du titre pédagogique qu'ils possèdent. Avoir des compétences ou une passion artistique est un véritable atout. Chaque animateur est formé sur les objectifs pédagogiques, des techniques et des méthodologies employées au sein de l'ASBL. Les permanents ont des contrats CDI à temps plein ou à temps partiel. « Les extérieurs » ont des contrats pour une tâche nettement définie en CDD de 5 jours pour renforcer les équipes pendant les stages.

### **3.5 Taux d'encadrement :**

Nous appliquons la norme de taux d'encadrement imposé par l'ONE, c'est-à-dire :

- 1 animateur pour 8 enfants de 2,5 à 5,5 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de 6 à 12 ans
- 1 coordinateur pour 55 enfants (tous âges confondus)
- 2 coordinateurs pour plus de 55 enfants (tous âges confondus)

### **4.R.O.I :**

#### **ACCESSIBILITE :**

L'accès au milieu d'accueil ne peut, en aucun cas, être limité par des critères discriminatoires, tels que l'origine culturelle, la langue maternelle, le sexe, le genre...

#### **INSCRIPTION :**

L'inscription est valable pour un trimestre pour les ateliers ; une semaine pour les stages.

Elle est faite en pleine connaissance et acceptation des conditions du règlement d'ordre intérieur

Elle est ferme et définitive.

Elle peut être remboursable sur présentation d'un certificat médical dans les 48h

La participation financière est de :

- 55€ par enfant et par trimestre pour les ateliers
- 55€ par enfant et par semaine pour les stages
- 140€ pour les stages avec hébergement
- 45€ par enfant pour les semaines de 4 jours avec un jour férié.

Celle-ci est forfaitaire et donne accès à toutes les activités et garderies proposées par l'ASBL PARI durant le trimestre concerné ou la semaine de stage.

Aucune contrepartie financière ne sera demandée en cas d'activité extérieure ou pour le matériel en atelier/stage

Elle est payable par virement bancaire uniquement dès confirmation de l'inscription, sur le compte FORTIS BE64 001-1126049-52 , en mentionnant le nom de/des enfant-s en communication ainsi que le code du stage ou nom de l'implantation concernée pour les ateliers.

Le bulletin d'inscription mentionnera le nom de l'enfant, sa date de naissance ainsi que les coordonnées de 2 personnes responsables de celui, afin que les accueillants puissent les contacter facilement en cas de besoin.

Les personnes autorisées à venir rechercher l'enfant sur le lieux d'accueil seront mentionnées sur le bulletin d'inscription.

## MODALITES PRATIQUES DE L'ACCUEIL

### Atelier :

L'accueil se déroule du lundi au vendredi de 15h30 à 18h (mercredi à partir de 13h)

Les activités proprement dites se déroulent de 16h à 17h/17h30 selon les ateliers (de 13h à 16h le mercredi)

De la fin des ateliers et jusqu'à 18h, une garderie est organisée sur chaque implantation.

La garderie est accessible même si l'enfant n'a pas participé à un atelier ce jour là.

L'asbl PARI fourni tout le matériel de base nécessaire au déroulement des ateliers, en aucun cas il ne sera demandé une participation financière supplémentaire pour les fournitures.

### Stage :

-L'accueil se déroule du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h.

-Les animations proprement dites sont organisées de 9h à 16h.

-L'asbl PARI n'organise pas de repas chaud, les parents sont tenus de prévoir des collations saines et en-cas en suffisance pour la journée, ainsi que des boissons.

-Comme pour les ateliers, l'asbl PARI fourni tout le matériel de base nécessaire au déroulement des activités, en aucun cas il ne sera demandé une participation financière supplémentaire pour les fournitures.

--Pour le confort et le bien-être des tout-petits, les enfants doivent être "propre" pour participer aux stages. Le linge ne sera accepté que pendant la sieste. Un accident peut bien sûr arriver, mais nos structures d'accueil ne nous permettent pas de garder un enfant n'ayant pas encore acquis les réflexes de continence. **En cas de problème récurrent, l'inscription pourra être annulée en cours de stages après avoir prévenu les parents.**

--Les groupes pour les stages et atelier sont fait en fonction de l'âge des enfants suivant les dates de naissances.

Nous ne pourrons pas tenir compte des demandes de rassemblement par affinité, famille, etc.

#### Matériel prohibé :

L'utilisation de GSM, tablette, jeux vidéo, ... ne sera pas autorisée durant la période d'accueil.

#### Remarques :

-Les listes complètes des inscriptions de chaque implantation seront disponibles dans un endroit connu et accessible pour tous les animateurs appelés à travailler sur ces lieux, afin d'avoir un accès rapide aux coordonnées des enfants participant aux activités et des personnes responsables à prévenir en cas d'urgence.

-Une trousse de premier soins (au minimum) doit être mise à disposition et accessible à tous sur chaque implantations.

Une vérification de celle-ci sera réalisée régulièrement par le responsable d'implantation et les animateurs pour s'assurer que tout le matériel de premier soin nécessaire est disponible en quantité suffisante, et que les dates de péremption ne sont pas expirées.

#### RESPECT MUTUEL

-Tout enfant participant à un stage est tenu de respecter le règlement d'ordre intérieur et d'obtempérer aux consignes données par les moniteurs, surveillants et autres personnes ayant reçu le mandat de l'ASBL pour encadrer les enfants.

-Tout manquement à ce point peut entraîner l'exclusion du stage et/ou atelier après avoir prévenu les parents.

-Le racket, le harcèlement ou toute forme de contrainte sur autrui sont absolument interdits et peuvent entraîner l'exclusion définitive.

## DROIT A L'IMAGE

Il sera demandé dans le formulaire d'inscription l'autorisation pour l'usage et la diffusion d'images des enfants accueillis (ex. : site internet, réseaux sociaux,...).

## REDUCTION FISCALE DES FRAIS DE GARDE :

Conformément au Code des impôts sur les revenus, les parents peuvent déduire fiscalement leurs frais de garde pour leurs enfants de moins de 12 ans. Pour ce faire, l'ASBL PARI transmettra par mail après demande, une attestation fiscale, regroupant toutes les activités auxquels l'enfant aura participé durant l'année civile précédente.

## ASSURANCES :

Les enfants sont couverts, pendant leur présence dans le milieu d'accueil, par l'assurance en responsabilité civile du milieu d'accueil.

L'ASBL PARI a contracté les assurances requises, en matière de fonctionnement et d'infrastructure.

Les documents de déclaration d'accident sont à demander le jour même du sinistre, auprès du coordinateur de stage ou d'un responsable de l'ASBL et à nous les retourner sous 8 jours accompagné du certificat médical.

### **1. Vols, casse, ou pertes d'objets**

1. L'ASBL PARI n'est pas assurée contre le vol ou la casse et la perte d'objets. L'ASBL ne pourra jamais être tenue responsable pour ces types de préjudices.
2. L'ASBL PARI ne peut être tenue responsable de la détérioration ou la casse de matériels ou équipements sportifs amenés par les participants (vélo, casque,...).

## DISPOSITIONS MEDICALES :

Si l'enfant est malade, les parents devront consulter leur médecin traitant habituel. Un certificat médical précisant si l'enfant peut ou non fréquenter la collectivité

devra être fourni au milieu d'accueil pour toute demande de remboursement de stages.

Aucun médicament ne sera administré sans attestation médicale.

Si des symptômes de maladies apparaissent pendant les heures d'accueil, les parents en seront informés rapidement, afin de prendre les dispositions nécessaires.

#### ALLERGIES/INTERDITS ALIMENTAIRES :

Toute allergie avérée de l'enfant ou interdit alimentaire fera l'objet d'une mention spécifique dans le bulletin d'inscription afin que toutes les dispositions afférentes puissent être mise en place.

#### URGENCES :

En cas d'urgence, l'accueillant appliquera les premiers soins si nécessaire et fera appel, selon les cas, au médecin de référence à proximité de l'implantation ou au service d'urgence 112.

L'asbl PARI contactera immédiatement les parents pour reporter l'incident de la façon la plus complète en l'état.

#### RECLAMATION

Toute réclamation doit être introduite dans la quinzaine après les faits par pli recommandé adressé au siège de l'ASBL.

Passé ce délai, le silence sera considéré comme accord et les réclamations tardives ne seront pas prises en considération.

Ce règlement d'ordre intérieur est disponible sur simple demande écrite ou par mail auprès d'un des responsables de l'ASBL

#### AVENANTS EVENTUELS AU ROI

Le présent règlement pourra éventuellement faire l'objet de modification(s) portant sur l'un ou plusieurs chapitres du texte initial, via une communication préalable envers tous le personnel encadrant.

### **Communications, visibilité :**

Pour informer les parents sur notre pédagogie et sur nos activités, nous avons notre site internet : [www.pariasbl.org](http://www.pariasbl.org)

On y retrouve l'ensemble des informations nécessaires à l'inscription, les lieux d'animations, les thèmes, les horaires, le bulletin d'inscription permettant aux familles non informatisées de s'inscrire par courrier, les objectifs de l'ASBL, le ROI, le projet pédagogique, etc.

Des comptes Facebook et Instagram ont été créés afin d'offrir une vitrine sur les créations réalisées par les enfants. (Tout en respectant le droit à l'image des familles).

Chaque année, nous organisons une exposition des réalisations des enfants, toutes implantations confondues. Toutes les familles y sont conviées.

## B. Le projet éducatif

## **1. Les objectifs de PARI**

L'organisation des stages et des ateliers est un moyen qui nous permet de rassembler les enfants autour d'un **projet** commun ; projet grâce auquel nous voulons développer chez les enfants les comportements suivants :

- Le sentiment d'appartenir au groupe et la coopération
- **L'autonomie**
- L'authenticité
- L'esprit d'initiative
- Le sens des responsabilités
- La créativité
- L'esprit critique

Nous voulons nous différencier des activités purement occupationnelles. S'il est possible de poser des actes de manière individuelle et collective, nous avons la conviction que ceux-ci sont porteurs de nos valeurs fondamentales. Ces valeurs correspondent à notre conception de l'humanité et de la socialité, qui visent au développement d'une société plus juste, plus solidaire, plus responsable. Nous favorisons par là la résistance aux oppressions et à la pensée unique.

Notre volonté est de faire travailler les enfants ensemble, car nous pensons que chacun(e) est riche de savoirs et de pratiques, que ces acquis ne sont pas « propriété privée » et que leur mise en commun, leur partage est au centre de la dynamique d'un groupe : l'enfant apprend pour lui-même, mais avec les autres et prendre du savoir chez l'autre ne l'appauvrit pas.

Notre démarche est basée sur « **faire ensemble** » pour « **vivre ensemble** ».

Les termes « autonomie » et « projet » nous semblent mériter un développement plus large en précisant les valeurs dont nous voulons qu'ils soient porteurs.

### **1.1 Première interrogation... l'autonomie à quoi ?**

Principalement, l'autonomie dans la gestion du travail de groupe, dans la manière de s'organiser, de trouver des méthodes efficaces, d'évaluer les résultats, de vivre ensemble ; nous voulons favoriser des attitudes dans lesquelles on développe la capacité de comprendre, de maîtriser les situations dans lesquelles on se trouve, la capacité de « faire face ».

### **1.2 Deuxième interrogation... comment faire vivre les valeurs affichées ?**

Être autonome, c'est comprendre petit à petit les enjeux de ses propres actes et non agir en fonction de ses intérêts momentanés ; c'est pouvoir se poser la question « dans quel monde vivrait-on si tel ou tel comportement était systématisé » ?

C'est par exemple amener les enfants à surseoir à la violence immédiate, aussi bien en paroles qu'en actes ; à réfléchir avant d'agir. L'autonomie se construit petit à petit, au travers de gestes ou de situations qui semblent anodines ; cela doit être une préoccupation de tous les instants.

### **1.3 Troisième interrogation... qu'est-ce que l'enfant est capable d'apprendre ;**

Nous devons proposer des situations où les enfants devront fonctionner « **au-dessus** » de leurs possibilités et avec des moyens mis à leur disposition par l'adulte. Il faut donc choisir les bonnes situations, poser les bonnes questions... pour obtenir les bonnes réponses.

Nous devons aussi faire en sorte que les enfants puissent se passer du soutien affectif que nous leur apportons et puissent réutiliser ce qu'ils ont appris dans d'autres circonstances.

*Il faut donc savoir inventer des situations formatives, mais aussi savoir les faire disparaître.*

**Remarque importante** : il ne faut pas croire l'enfant naturellement autonome ; car c'est creuser l'écart entre ceux qui peuvent déjà et les autres (la majorité), c'est augmenter les inégalités et les privilèges.

On suppose que les enfants peuvent devenir autonomes, mais ne le sont pas encore, à nous d'inventer des dispositifs pour leur permettre de construire leur autonomie.

## **2. Pourquoi privilégier la pédagogie du projet ?**

Cette façon de travailler est un moyen de lutte (véritable) contre l'**exclusion** sociale ; on exclut ceux à qui on a refusé une place. Chaque enfant doit avoir sa place et il ne la trouve vraiment que dans un projet dont il est partie prenante, quand il participe à une activité **commune** qui fait **sens** pour lui.

Le projet rassemble, permet à l'enfant de se projeter dans le futur, de donner une forme à ses espoirs, ses désirs, de les rendre accessibles, il permet de concrétiser ce qui est possible.

Pour qu'il y ait un projet, il faut une **institution** (famille, école, association, groupe de jeunes...), avec une structure qui donne une place à chacun, qui confie des rôles, qui autorise chacun à agir « **en tant que** ». Chacun sait alors ce qu'il peut faire, dans quel cadre, dans quelles limites, il peut agir. Les enfants n'agissent plus en fonction de leurs seuls caprices, mais avec un pouvoir légitime, donné et reconnu. C'est pour cette raison qu'il est indispensable d'organiser une rotation des tâches, ce qui évite les inégalités. Le projet conduit de cette manière, en donnant la possibilité à chaque enfant d'exercer un rôle parfois inédit pour lui, permet de « supprimer » toute forme de fatalité.

Le projet est une éducation à la **démocratie**, car former un citoyen c'est l'aider à accéder à une démarche de décision collective et l'aider à s'y soumettre.

*« La liberté est l'obéissance à la loi qu'on s'est soi-même prescrit » J.-*

J. Rousseau.

Le rôle de l'adulte, ici, est d'agir lui aussi en « tant que » garant du caractère éducatif de la démarche. C'est à lui de déterminer les objets et les cadres dans lesquels et sur lesquels les enfants peuvent exercer un pouvoir collectif. Il faut donc formaliser clairement ce qui est l'objet de débat démocratique et ce qui ne l'est pas, ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas.

*« Pour vivre ensemble, il faut être assez proches pour pouvoir se parler et assez différents pour avoir des choses à se dire » P. Meirieu.*

La vie en société est une manière de concilier harmonieusement, le droit à la différence et le droit à la ressemblance et non pas une simple juxtaposition de communautés ou de groupes différents qui s'organisent en séries parallèles qui s'ignorent.

Une société c'est un groupe humain qui sait intégrer dans un projet des êtres appartenant à d'autres communautés et qui fait de cette faculté une vertu et un

facteur de développement. Travailler en projet c'est donc s'organiser en **société**, c'est une manière de lutter contre toute forme de **ségrégation** et de repli communautaire. Travailler en projet de cette manière, c'est poser un acte politique, c'est choisir de fonder le « vivre ensemble » sur le « faire ensemble », et non sur l'adhésion au pouvoir d'un meneur ou d'une norme.

### **3. Le projet :**

En stage ou dans les ateliers, l'animateur réunit les enfants, discute avec eux du thème de leurs envies afin de faire émerger un projet.

Avant de voir pourquoi il est important de travailler en projet, commençons par définir « projet » et « pédagogie du projet », voyons-en les étapes et le rôle de l'adulte.

#### **3.1 Le projet est une tâche :**

- Définie et réalisée en groupe. L'implication et la mobilisation du groupe. Le résultat d'une volonté collective, basée sur des désirs.
- Aboutir à un résultat concret, qu'on peut matérialiser, communiquer. Présente une utilité pour le monde extérieur.

#### **3.2 La pédagogie du projet est :**

- Une pédagogie partisane (dans le sens de faire un choix) et de libération.
- Une pédagogie qui permet de faire émerger les désirs d'un groupe pour les mettre en relation avec le réel.
- Une pédagogie qui vise à développer la capacité d'affirmation de soi pour transformer le système

#### **3.3 Les étapes d'un projet :**

1) Émergence du projet : son origine est dans l'expression et la réalisation des désirs des enfants. Il faut donc savoir exprimer ses désirs pour se sentir en « état de projet ».

2) Du désir à la volonté collective : la somme des désirs individuels doit devenir une volonté d'agir ensemble. Il faut pour cela trouver des convergences pour se sentir en projet ensemble. En cas de conflit sur les options à prendre, ne pas faire voter, dégager une majorité et continuer ; mais chercher un compromis, sans perdants ni gagnants, n'exclure personne.

3) Du désir à l'action : après discussions et négociations, faire le choix d'une action qui rallie tous les membres du groupe, donc assumée par tous.

4) La réalisation : pour mener à bien une action, il faut tenir compte des réalités, il faut analyser les contraintes (institutionnelles, matérielles...), tenter de les contourner, ou de les lever.

### **3.4 Le rôle de l'animateur — trice :**

Il doit passer d'une position de **pouvoir** à une position de médiateur, de **partenaire**. Il possède les techniques pour animer le groupe, faire prendre conscience et exprimer les désirs, et organiser la volonté collective. Petit à petit, il doit laisser le groupe devenir **autonome**, agir de manière à ce que le groupe se passe de lui.

L'animateur accepte dans cette démarche :

- Gérer l'**incertitude** et la **complexité** ;
- Favoriser la **pensée créatrice** ;
- Veiller à ce que la dynamique du projet ne s'estompe pas derrière l'**acquisition systématique** de **techniques** (ce qui est rassurant) ;
- Voir dans les problèmes rencontrés, des **occasions d'apprendre** ;
- Ne pas évaluer le **résultat** final seulement en fonction de la satisfaction du public ou des acteurs, mais en analysant les démarches et en explicitant ce que chacun a appris ;
- Accepter un **écart** entre ce qui était prescrit et la réalité ;
- Être conscient des contraintes imposées (par l'activité, les enfants, les budgets...) et de gérer les contradictions qu'elles font parfois naître (entre ce que l'on veut et ce que l'on peut, entre les idéaux et la réalité, entre les ambitions et leurs concrétisations...).

## **4. Les outils et leur utilisation :**

En lien avec les objectifs et les évaluations, voici les quelques outils qui ont « fait leurs preuves ». Ces outils nous ont semblé être de véritables soutiens pour gérer et organiser les activités lors des projets. Ils sont au service des enfants et de l'animateur. Ces outils ne sont pas des recettes toutes faites, à appliquer de façon systématique et immuable ; ils sont évolutifs, adaptables, améliorables sûrement et doivent répondre à des besoins. Il n'est pas nécessaire de les utiliser tous à chaque fois. Ils apportent néanmoins une aide importante dans la gestion du groupe et dans la construction de l'autonomie. Celle-ci n'est pas spontanée, « naturelle », elle s'acquiert à travers des situations proposées, dans la gestion et la conduite des projets, par l'utilisation d'outils « facilitateurs » tels que ceux décrits ci-dessous.

Une bonne animation ne se résume pas à l'utilisation des outils. L'attitude de l'adulte est prépondérante. Il guide, car il connaît le terme de l'étape, mais laisse le choix de l'itinéraire. Il observe et agit en conséquence, il favorise l'expérimentation, la recherche, la construction de l'autonomie. Il donne les moyens, il apporte un soutien affectif et matériel, il assure le bien-être et la sécurité. Il veille à ce que chacun trouve sa place, donne au groupe des retours sur son fonctionnement. Il est enfin un modèle, une personne de référence.

#### **4.1 La table de matériel :**

Elle doit permettre à tous de disposer du matériel nécessaire aux réalisations. Elle doit être accessible et utilisable. Son organisation doit être rigoureuse, de manière à rester en ordre par les enfants.

#### **4.2 Le panneau projet :**

Il se construit avec les enfants et reprend les objectifs de la semaine. Il formalise le projet et permet aux enfants de visualiser d'un coup d'œil le but à atteindre.

#### **4.3 Le semainier :**

C'est le tableau de gestion du projet. On y retrouve les différentes étapes, l'organisation du groupe (les charges, les responsabilités), la gestion du temps, le plan de travail de la semaine, la gestion du matériel, les besoins, les demandes, les propositions, les contraintes.

#### **4.4 Le panneau des règles de vie :**

Il permet la gestion de la vie de groupe (respect des autres, du matériel...), il renseigne aussi sur ce qui se passe quand on ne respecte pas les règles.

#### **4.5 Les réunions de coopération :**

Elles sont organisées soit à la demande de l'animateur ou des enfants, ou tenues de façon régulière, par exemple en fin de journée. Elles sont le moment privilégié où chacun peut prendre la parole pour s'exprimer sur l'avancement du projet, pour donner son avis sur la manière dont on le vit, pour régler les problèmes techniques, relationnels ou autres. Il est important que les enfants sachent qu'elles existent, qu'elles constituent un espace de parole et qu'ils y ont un pouvoir de décision.

## **5. L'évaluation en groupe :**

Nous mettons aussi l'accent sur l'évaluation :

Les enfants évaluent l'aboutissement et l'ensemble du projet avec l'animateur.

Les animateurs remplissent une auto-évaluation qu'ils comparent avec celle remplie par leur responsable.

### **5.1 L'aménagement du local :**

Pour les ateliers qui se déroulent pendant 1 h et la plupart du temps se trouvent dans une classe, un réfectoire ou une salle de gymnastique, il n'y a pas d'aménagement particulier.

Lors d'un stage, c'est une étape préliminaire importante pour le bon déroulement des activités. Le local est divisé en plusieurs espaces :

#### **Espace travail :**

Tout le matériel de base est mis à disposition sur une table. Chacun peut se servir, mais doit l'y remettre puisque le matériel sert à plusieurs personnes.

Les tables de travail sont mises de manière telle qu'il est possible de se déplacer au tour et de pouvoir réaliser les constructions en groupe.

Une table de « délestage » est prévue pour déposer les travaux finis ou en attente.

#### **Espace détente ou coin doux :**

C'est un petit espace utilisé pour les plus jeunes, où sont disposés des coussins, couvertures, cabane, on y raconte des histoires, se détend, s'y reconforte.

#### **Espaces rangement :**

C'est l'endroit où se trouvent les mallettes, manteaux et autres effets personnels.

### **5.2 Les repères pour permettre à l'enfant d'anticiper les situations :**

La matinée du premier jour du stage est consacrée à la présentation de chacun des participants sous forme de jeu. C'est aussi le moment où est expliqué aux

enfants le déroulement des journées. Une visite des lieux est faite avec les enfants (toilettes, local sieste, les différents locaux où se trouvent les autres groupes...).

### **5.3 Rythmes de l'enfant :**

Concernant le rythme de l'enfant, nous alternons les moments de détente et d'activités, avec des animations diverses et variées ; la journée est découpée comme à l'école.

Les plus jeunes ont la possibilité de se reposer à la sieste.

### **5.4 L'accueil des familles :**

Nous accueillons les parents, tous les matins de stage, c'est la coordination qui leur présente l'animateur — référent pour l'enfant. Nous répondons à toutes les questions des parents sur le déroulement de la journée, écoutons les besoins spécifiques de leurs enfants.

C'est à ce moment que les échanges à propos de l'enfant se font (sieste, vêtements de rechange, santé...).

En fin de journée, quand les parents viennent reprendre l'enfant, ils sont grandement encouragés à voir ce que les enfants ont réalisé et à prendre connaissance de notre démarche avec les enfants.

C'est aussi un autre moment d'échange.

## **6 Spécificités des implantations**

L'avantage de pouvoir exercer dans différentes implantations de la région Liégeoise, nous permet de proposer des activités spécifiques.

### **Sur la commune de Tilff – Esneux :**

Celles-ci sont situées dans un environnement rural.

Nous profitons alors du lieu pour proposer des activités en relation avec la nature.

Découverte nature, Land-art, au fil de l'eau, randonnée VTT, cuisine sauvage... sont des stages qui rencontrent beaucoup de succès. Ils permettent aux enfants de découvrir leur environnement de manière ludique. La mise en situation réelle va permettre à l'enfant d'appréhender, d'expérimenter et d'agir afin de mieux comprendre le milieu qui l'entoure.

Nous utilisons le milieu et différents outils pédagogiques pour amener naturellement les enfants à adopter un comportement adéquat pour préserver leur environnement, favoriser la biodiversité et mettre l'accent sur le vivre ensemble.

